



# SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SESSION PLÉNIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2023**

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

## **1** MOBILITÉS

Le Département adopte son plan vélo 2024 - 2034

## **2** DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Ajustements budgétaires

# LE DÉPARTEMENT ADOPTE SON PLAN VÉLO 2024 - 2034

Le plan cyclable adopté par le Département a pour objectif de promouvoir et de développer la pratique du vélo dans tous ses usages : trajets domicile-travail, vie quotidienne, loisirs. Ce plan s'inscrit en cohérence avec les initiatives déjà engagées par les autres collectivités du territoire.

Une liste d'actions réparties en 4 axes a été établie après un an d'enquête auprès d'associations, d'usagers et des collectivités locales. Les projets se déploieront progressivement sur la période 2024 - 2034.

## LES AXES DE TRAVAIL DU PLAN VÉLO :



### Créer des infrastructures et des aménagements dédiés au vélo

Déployer progressivement et entretenir un réseau cyclable permettant de relier les agglomérations / Installer des points d'eau et de recharge / Aménager et sécuriser les abords des collèges



### Renforcer l'offre de service

Déployer des bornes de réparation et des stations de gonflage / Développer les aides à la location de vélos (y compris pour les personnes à mobilité réduite) / Développer les ateliers d'auto-réparation et de remise en selle



### Développer les solutions de stationnement

Agrandir et renforcer les aires de stationnement vélo dans les collèges, les services départementaux et les aires de covoiturage



### Communiquer et sensibiliser sur la pratique du vélo

Eduquer et sensibiliser les usagers au partage de la route / Encourager la pratique sportive du vélo lors du passage du Tour de France / Sensibiliser les jeunes dans le cadre du Pacte Jeunesse.

## LE BUDGET : 9 M € D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS ENTRE 2024 ET 2034, DONT

→ 4,7 M € pour les chantiers portés par le Département (routes départementales hors agglomérations, collèges, bâtiments départementaux, actions de communication)

→ 4,3 M € pour accompagner les collectivités, les associations et sensibiliser le grand public.

## **BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

### **AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

Cette dernière décision modificative de l'année 2023 est marquée par une hausse limitée de nouvelles dépenses à hauteur de 60 000 €. Cette augmentation est largement compensée par une diminution des dépenses de 245 000 €.

Des virements internes, sans incidence sur le budget, permettent de financer une nouvelle série de revalorisations salariales décidées au niveau national pour un montant de 320 000 € :

- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % à compter de juillet 2023.
- Complément du traitement indiciaire versé aux agents exerçant dans le secteur médico-social, socio-éducatif et de la santé.
- Versement d'une prime de pouvoir d'achat de 800 € aux agents de la fonction publique hospitalière employés par le Département.

Le Département récupère également 2,7 M € de crédits d'investissement suite au report du démarrage de certains projets en 2024. Le budget d'investissement total voté par le Département en 2023 s'élève à 85 M €.

#### **CONTACT PRESSE :**

Julien COURDESSES

Tél. : 05 62 56 78 44 - [julien.courdesses@ha-py.fr](mailto:julien.courdesses@ha-py.fr)